



Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 10 juillet 2019

Date de la convocation : 2 juillet 2019

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;
Arthur FINZI, *Vice-Président* ;
Odile DENIS, Jean-Michel DESSERE, André DUCHATEAU, Annie HILD, Michèle LABAN-WINOGRAD,
Lucien LARROZE, Alain TREPEU,.

Membres suppléants :

André ARRIBES (a suppléé Monique SEMAVOINE), Claude BORDE-BAYLACQ (a suppléé Jean-Pierre BARRERE), Michel CAPERAN (a suppléé François BAYROU), Jean-Marc DENAX (a suppléé Didier LARRIEU), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUEYTO), Régis LAURAND (a suppléé Jean-Louis PERES).

ETAIENT EXCUSÉS :

Jean-Pierre MIMIAGUE, *Vice-Président* ;
Ginette CURBET, Jean-Yves LALANNE, Véronique LIPSOS SALLENAVE, Gérard LOCARDEL, Jean MALABIRADE, Arnaud MOULIE, Nicolas PATRIARCHE, Jackie PEDURTHE, Francis PEES, Christophe VOISIN.

ETAIENT ABSENTS :

Michel BERNOS, Christian LAINE, Eric SAUBATTE.

N° 4 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION URBANISME

Rapporteur : Monsieur FINZI

Mesdames, Messieurs,

Afin de traiter au mieux l'ensemble des dossiers d'urbanisme du Grand Pau, une commission de travail spécifique a été mise en place par délibération du 26 août 2011. Elle est en charge d'examiner la compatibilité des documents d'urbanisme et politiques sectorielles avec le SCoT du Grand Pau, et d'analyser les demandes de dérogation liées à la règle de la constructibilité limitée. Elle présente ensuite au Bureau la synthèse de ses travaux, le Bureau demeurant l'instance compétente pour émettre la décision finale.

En outre, cette commission urbanisme a pour objet de suivre les chantiers engagés dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, notamment d'approfondir certaines orientations, de définir des actions collectives visant à sensibiliser et accompagner les intercommunalités et communes du Grand Pau.

Lieu d'échanges et de réflexions, cette commission participe également à l'information des élus sur les éléments de veille juridique (évolutions législatives), à l'acculturation en matière d'urbanisme durable, au partage et à la coordination des démarches menées à l'échelle du Grand Pau.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte préside cette commission de plein droit et la convoque. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Président, Monsieur le 1er Vice Président, Jean-Pierre MIMIAGUE, ou Monsieur le 2nd Vice Président Arthur FINZI, pourront présider la Commission.

Il convient de désigner les membres de cette commission.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Communauté de Communes des Luys en Béarn

Michel CUYAUBE
Claude FOURQUET
Jean MALABIRADE
Jean-Pierre MIMIAGUE
Arnaud MOULIE
Joël PINTADOU

Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Jean-Pierre BARRERE
Jean-Michel DESSERE
Arthur FINZI
Lucien LARROZE
Charles MURILLO
Alain TREPEU

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Jean-Michel BALEIX
Michel CAPERAN
Jean-Marc DENAX
Victor DUDRET
Michèle LABAN-WINOGRAD
Élu de la CAPBP en cours de désignation

Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Jean-Pierre BALESTAT
Ginette CURBET

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Après avis du Bureau du 18 juin 2019, il vous appartient de bien vouloir vous prononcer sur la composition de la Commission Urbanisme du Grand Pau telle que ci-dessus énoncée.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Sont désignés, à l'unanimité,

Michel CUYAUBE, Claude FOURQUET, Jean MALABIRADE, Jean-Pierre MIMIAGUE, Arnaud MOULIE, Joël PINTADOU, Jean-Pierre BARRERE, Jean-Michel DESSERE, Arthur FINZI, Lucien LARROZE, Charles MURILLO, Alain TREPEU, Jean-Michel BALEIX, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Victor DUDRET, Michèle LABAN-WINOGRAD, Élu de la CAPBP en cours de désignation, Jean-Pierre BALESTAT, Ginette CURBET,

membres de la Commission Urbanisme du Syndicat Mixte du Grand Pau.

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Marc CABANE



